

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

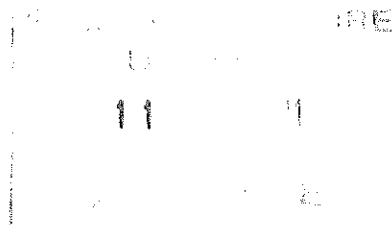
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

DE LIVERDUN

**Prise en compte des risques de mouvements de
terrains pour l'instruction des autorisations
d'occupation des sols**

Attestation d'étude géotechnique

Annexe 1



Annexe à l'arrêté du 18 AVR. 2011

Le préfet

Pour le Préfet,
Le par délégation,
Le Secrétaire Général

François MALHANCHE

ATTESTATION D'ETUDE GEOTECHNIQUE

Je soussigné¹

☐ Géotechnicien professionnel,

☐ Architecte

Agissant pour le compte de²

pour le projet présenté sous le dossier n°³

sur le territoire de⁴

présenté par⁵

ATTESTE

1.Avoir pris connaissance du plan de prévention des risques de mouvements de terrain applicable à la commune, et avoir constaté que le projet de construction se situe en zone de préservation - de protection - de prévention⁶ du PPR;

2.Avoir évalué, dans le cadre d'une étude géotechnique, l'impact du projet sur la stabilité de l'unité foncière et des propriétés circonvoisines, et vérifié qu'il ne mettra pas en péril, par son implantation, sa conception ou ses dimensions, leur stabilité;

3.Avoir explicitement indiqué au maître d'ouvrage les précautions et dispositions constructives, y compris le cas échéant celles qui conduiraient à modifier le projet, propres à conserver la stabilité du site (le terrain, la construction et les propriétés circonvoisines) tant en phase de chantier qu'après travaux.

Fait à , le

¹ NOM, Prénom du géotechnicien ou de l'architecte

² bureau d'études, cabinet d'architecture, etc., chargé de réaliser l'étude

³ N° du dossier de permis de construire

⁴ Nom de la commune où se situera le projet

⁵ Nom, Prénom ou raison sociale du pétitionnaire

⁶ Rayer les mentions inutiles